Acte Certifié exécutoire

Envoi: 07/09/2009

Réception par le Prefet : 07/09/2009

Publication: 11/09/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-11-6-9

Séance du vendredi 4 septembre 2009

C251 ET C751 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable :

- à la commune de Fellering pour l'amélioration de l'accès à la ferme du Treh pour un montant de 9.605 € (montant éligible 19.210 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à la commune de Kruth pour la restauration de murets en pierre sèche pour un montant de 2.575,10 € (montant éligible 4.682 €, taux d'intervention 55%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à la commune de Geishouse pour la réalisation de travaux d'amélioration pastorale pour un montant de 8.516,83 € (montant éligible 21.292,07 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à la commune de Mittlach pour la réalisation de travaux d'amélioration pastorale pour un montant de 18.208,73 € (montant éligible 45.521,82 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à la commune de Kaysersberg pour l'acquisition de désherbeurs thermiques pour un montant de 932,70 € (montant éligible 3.109 €, taux d'intervention 30%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,

- à la commune d'Hirtzbach pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion pour l'alignement de tilleuls centenaires pour un montant de 5.565 € (montant éligible 11.130 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à la commune de Neuf-Brisach pour l'achat de clôtures et la réalisation d'une étude environnementale des fortifications de Neuf-Brisach pour un montant de 6.290 € (montant éligible 12.828 €, taux d'intervention respectivement de 40% et 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à la communauté de communes du Val d'Argent pour la sensibilisation 2009-2010 des scolaires au patrimoine paysager et naturel de son territoire pour un montant de 6.690 € (montant éligible 13.380 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- à la communauté de communes de Cernay et Environs pour la promotion de l'association ThurAmap pour un montant de 1.627,50 € (montant éligible 3.255 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- à la communauté de communes du Pays de Sierentz pour le recyclage de pneus agricoles pour un montant de 10.049,60 € (montant éligible 25.124 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- ❖ à la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace pour son poste d'animateur GERPLAN 2009 pour un montant de 9.728 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions